

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT
MISSION DES ARCHIVES

ARCHIVES
DES
SERVICES DU PREMIER MINISTRE

ADMINISTRATION ET FONCTION PUBLIQUE

**État thématique des versements
conservés aux Archives nationales**

PARIS
2018

SOMMAIRE

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE (DGAFP).....	3
CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ETAT	7
<i>Commission de recours du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat</i>	7
DIRECTION ET SOUS-DIRECTIONS	8
FONCTIONNEMENT, AFFAIRES GENERALES ET BUDGETAIRES.....	10
CIRCULAIRES	11
STATISTIQUES	12
STATUT DES FONCTIONNAIRES	13
REFORME DE L'ÉTAT	16
RESSOURCES HUMAINES, GESTION PREVISIONNELLE DE L'EMPLOI PUBLIC	17
PERSONNELS D'ENCADREMENT	18
RECRUTEMENT ET FORMATION	20
POLITIQUES SOCIALES	22
REMUNERATION, PENSIONS, TEMPS DE TRAVAIL.....	23
COMMUNICATION	24
RELATIONS INTERNATIONALES	25
COMITE D'ENQUETE SUR LE COUT ET LE RENDEMENT DES SERVICES PUBLICS (CECRSP) (1946-2007).....	26
COMITE INTERMINISTERIEL DE L'INFORMATIQUE ET DE LA BUREAUTIQUE DANS L'ADMINISTRATION (CIIBA) (1984-1995)	29
DELEGUE AUX FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX (1983-1995)	31
MISSION D'ETUDE DES REMUNERATIONS ANNEXES DES AGENTS PUBLICS (DITE MISSION BLANCHARD) (1983-1984).....	33
MISSION POUR L'AMELIORATION DE L'ACCUEIL DES USAGERS DANS L'ADMINISTRATION (MIAC) (2002-2003)	34
INSTITUT INTERNATIONAL DES SCIENCES ADMINISTRATIVES (IISA)	36

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE (DGAFP)

INTRODUCTION

Jusqu'en 1945, la politique de la fonction publique était confiée à la Direction du budget et aux Directions du personnel de chaque ministère.

L'ordonnance du 9 octobre 1945 a créé :

- les Instituts d'études politiques.
- le Centre des hautes études administratives.
- l'Ecole nationale d'administration.
- la Direction de la fonction publique, rattachée à la Présidence du Conseil, et chargée d'élaborer le futur statut général des fonctionnaires.

La loi du 19 octobre 1946 a institué le Statut général de la fonction publique.

L'ordonnance du 4 février 1959 s'est substituée à la loi du 19 octobre 1946, sans beaucoup la modifier, pour la mettre en harmonie avec la nouvelle Constitution. Elle-même a été abrogée et remplacée par la loi du 11 janvier 1984, article 93.

L'ordonnance du 9 octobre 1945 du Gouvernement provisoire de la République française a institué une Direction générale de l'administration et de la fonction publique, rattachée au Secrétariat général du Gouvernement ; celle-ci a été fréquemment mise à la disposition d'un secrétaire d'Etat ou d'un ministre délégué chargé de la Fonction publique ou de la Réforme administrative.

La DGAFP a pour missions « traditionnelles » de faire appliquer avec rigueur et équité les grandes règles du statut général, garantissant la cohérence et l'unité de la fonction publique et qui figurent au rang des principes de portée constitutionnelle. Elle apporte au Gouvernement et aux ministères une expertise en matière de règles statutaires, de rémunération, de retraites, de temps de travail, d'action sociale ; elle exerce sa tutelle sur les écoles administratives interministérielles (Instituts régionaux d'administration, École nationale d'administration). Elle est responsable du suivi du dialogue social avec les organisations syndicales.

De manière plus récente, elle anime la gestion des ressources humaines de l'État en veillant à la cohérence des politiques de ressources humaines.

Trois grandes missions structurent cette activité :

-le pilotage de la cohérence statutaire : évolution de la place respective du grade et de l'emploi, recomposition de la GRH pour maintenir et renforcer l'attractivité de la fonction publique, reconnaître les compétences, simplifier les règles de gestion pour mieux piloter par objectifs ;

-la préparation et la conduite du dialogue social dans la fonction publique, y compris pour mieux aider les ministères sur les discussions indispensables en vue des évolutions de la gestion des personnels ;

-la définition et le pilotage de la nouvelle politique des ressources humaines et de ses grands chantiers : nouvelles modalités de gestion, gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, systèmes d'information, passerelles entre fonctions publiques, gestion de l'encadrement supérieur, formation...

Elle exerce un rôle important dans la gestion des corps interministériels (administrateurs civils et attachés d'administration centrale) et dans la définition des politiques de formation et de promotion au sein de la fonction publique.

Elle assure la tutelle sur l'Ecole nationale d'administration (ENA), en déterminant annuellement la taille de chaque nouvelle promotion selon les besoins de l'administration. Une autorité similaire est exercée sur les IRA (Instituts régionaux d'administration) chargés de la formation des attachés.

Jusqu'en 1988, la Direction était traditionnellement organisée en six bureaux (répartis en deux sous-directions aux contours mouvants) dont les attributions étaient les suivantes :

- le bureau FP/1: affaires sociales (jusqu'en 1982), financières et extérieures.
- le bureau FP/2: coordination statutaire.
- le bureau FP/3: recrutement, formation et carrière des fonctionnaires, jusqu'en 1977, puis uniquement carrière des fonctionnaires.
- le bureau FP/4: organisation générale et équipement de l'administration (intitulé également "réforme administrative"). Supprimé en 1977, il est reconstitué en 1982 pour prendre en charge les affaires sociales, retirées au bureau FP/1 à cette date.
- le bureau FP/5: affaires juridiques et contentieuses. Disparu après 1965, il se voit attribuer en 1977 le recrutement et la formation des fonctionnaires, retiré au bureau FP/3 à cette date.
- le bureau FP/6: gestion interministérielle.

A cet ensemble, il faut ajouter une cellule statistique, apparue en 1972, et, créée par arrêté du 30 mars 1983, une mission permanente Rénovation et prospective administrative.

En 1988, la Direction a été réorganisée en trois sous-directions et neuf bureaux, puis, en 1990, l'organigramme de la DGAFP a de nouveau été modifié avec :

- trois bureaux à vocation horizontale rattachés directement au Chef de service : bureau FP/1: affaires générales et budgétaires, bureau FP/9: statistiques, Centre de documentation.
- la 1ère sous-direction: questions statutaires : bureau FP/2: coordination statutaire, bureau FP/3: statut général. bureau FP/4: affaires sociales.
- la 2ème sous-direction: Encadrement et formation (sans changement) : bureau FP/5: recrutement et formation, bureau FP/6: personnel de conception et d'encadrement.
- la 3ème sous-direction: Modernisation et qualité : bureau FP/8: animation et développement des ressources humaines, bureau FP/10: méthodes modernes de gestion.

Cette organisation est modifiée en profondeur par l'arrêté du 16 janvier 2007, autour de trois sous-direction :

La sous-direction de l'information et de la légistique qui inclut :

- le bureau de la légistique et des systèmes d'information (B1)
- le bureau de la prospective et des affaires internationales (B2)
- le bureau des statistiques, des études et de l'évaluation (B3)
- le pôle communication
- le centre de ressources documentaires

La sous-direction des carrières et des rémunérations qui inclut :

- le bureau de la gestion prévisionnelle de l'emploi public (B4)
- le bureau des statuts particuliers et des parcours professionnels (B5)
- le bureau des personnels d'encadrement (B6)
- le bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail (B7)

La sous-direction des politiques interministérielles inclut :

- le bureau du statut général et du dialogue social (B8)
- le bureau des politiques sociales (B9)
- le bureau des politiques de recrutement et de formation (B10)

En juin 2007, la DGAFP a été mise à disposition du ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, puis rattachée juridiquement au 1^{er} janvier 2009 au ministère du Budget, des comptes publics et de la fonction publique. Depuis juin 2011, elle est à nouveau rattachée fonctionnellement au Premier ministre et mise à disposition du ministère de la Fonction publique.

La DGAFP a été réorganisée une nouvelle fois par l'arrêté du 10 avril 2012. Elle comprend un service et trois sous-directions :

- le service du pilotage et des politiques transversales¹
- la sous-direction de l'animation interministérielle des politiques de ressources humaines²
- la sous-direction des rémunérations, de la protection sociale et des conditions de travail³
- la sous-direction des statuts et de l'encadrement supérieur⁴.

L'organisation actuelle de la DGAFP a été fixée par l'arrêté du 16 mars 2017.

Au directeur général sont rattachés le cabinet, qui comprend les missions « animation des conseils supérieurs et veille sociale » et « communication », et le Bureau des ressources humaines, des affaires financières et des moyens généraux.

En outre, le directeur général est assisté par un Conseil scientifique et un Conseil d'orientation.

Le Service du pilotage des politiques de ressources humaines est subdivisé en deux sous-directions et un département :

- la Sous-direction de la synthèse statutaire, de la gouvernance et des partenariats, qui comprend le Bureau du statut général, de la diffusion du droit et du dialogue social, le Bureau de la stratégie, de la gouvernance interministérielle et territoriale des politiques de ressources humaines et de l'appui aux réformes et le Bureau de la prospective et de l'expertise européenne et internationale.
- la Sous-direction des compétences et des parcours professionnels, qui comprend le Bureau du recrutement et des politiques d'égalité et de diversité, le Bureau de la formation professionnelle tout

¹ Département en charge de l'Opérateur national de paie, Bureau de la qualité du droit, Département des études et statistiques, Secrétariat général.

² Bureau de l'animation interministérielle, de l'évaluation des politiques RH et de l'égalité professionnelle (RH1), Bureau des politiques de recrutement, de la formation et de la professionnalisation (RH2), Bureau des parcours professionnels, de la mobilité et de l'animation territoriale (RH3), Bureau de l'expertise internationale, de la prospective et de l'analyse comparative des politiques RH (RH4).

³ Bureau de la politique salariale, des retraites et du temps de travail (PS1), Bureau des politiques sociales, de la santé et de la sécurité au travail (PS2).

⁴ Bureau du statut général et du dialogue social (SE1), Bureau des statuts particuliers et des filières métier (SE2), Bureau de l'encadrement supérieur (SE3).

au long de la vie et le Bureau de la gestion prévisionnelle, des filières métiers et de l'accompagnement professionnel.

- le Département des études, des statistiques et des systèmes d'information, qui comprend le Bureau des études et des statistiques et le Bureau des applications et des systèmes d'information sur la fonction publique.

Le Service des parcours de carrière et des politiques salariale et sociales est subdivisé en deux sous-directions :

- la Sous-direction de l'encadrement, des statuts et des rémunérations qui comprend le Bureau de la politique salariale et des rémunérations, le Bureau des statuts particuliers et des parcours de carrière et le Bureau de l'encadrement supérieur et des politiques d'encadrement.

- la Sous-direction des politiques sociales et de la qualité de vie au travail qui comprend le Bureau de l'organisation, des conditions et du temps de travail, le Bureau de l'action sociale, le Bureau de la protection sociale et des retraites.

Les directeurs de la DGAFP

Roger GREGOIRE: 1945-1954

Pierre CHATENET: 1954-1959

Joseph GAND: 1959-1961

Marceau LONG: 1961-1967

Fernand GREVISSE: 1967-1971

Michel MASSENET: 1971-1978

Gabriel VUGHT: 1978-1981

Michel MAY: 1981-1982

Marcel PINET: 1982-1986

Dominique LE VERT: 1986-1989

Bernard PECHEUR: 1989-1993

Marcel POCHARD: 1993-1998

Gilbert SANTEL : 1998-2001

Jacky RICHARD : 2001-2005

Paul PENY : 2005-2009

Jean-François VERDIER : 2009- 2013

Marie-Anne LEVEQUE : 2013-2015

Thierry LE GOFF : 2015-

Liste des Directeurs-adjoints⁵ :

Carine Soulay, depuis octobre 2015

Thierry Le Goff, 2014-2015

Thomas Campeaux, 2012-2014

Thomas Andrieu 2010-2012

Frédéric Aladjidi, 2006-2010

Christine le Bihan-Graff, 2003-2006

Frédéric Mion, 2001-2003

Stéphane Fratacci, 1998-2001.

⁵ Fonction créée par le décret du 10 juillet 1998.

Versements aux Archives nationales

Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat

19930170

art 1-20 : Conseil supérieur de la fonction publique (1948-1984) et Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat (1984)

-art 1-17: assemblée plénière, dossiers de séances. 1948-1987

-art 17-18: composition et organisation. 1947-1978

-art 18: commission des statuts, dossiers de séances. 1976-1988

art 20-21: services sociaux : commission d'étude sur la coordination des services sociaux (1960-1964) puis comité interministériel des services sociaux (1969), procès-verbaux. 1960-1976

métrage : 7

20030468

art 1-6 : Conseil supérieur de la fonction publique : composition, dossiers de séance. 1948-1992.

art 6 (suite)-7 : commission des statuts : dossiers de séance. 1977-1992.

métrage : 2

20100012

Dossiers de travail du chef de cabinet. 1995-2003

Art. 1-9 : dossiers de séances du Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat (CSFPE).

Art. 9 (suite)-11 : dossiers de séances de la commission des statuts du CSFPE.

métrage : 4

Commission de recours du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat

20000446

Bureau FP/3 - statut général

art 1-16 : dossiers individuels de recours. 1978-1998

métrage : 5

20111044

Dossiers de la commission de recours du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat. 1994-2004

Art. 1 : Fonctionnement de la commission. 1999-2000.

Art. 1 : Procès-verbaux des séances de la commission. 1994-1999.

Art. 1-5 : Dossiers de séances de la commission pour l'année 2000, accompagnés des dossiers des requérants. 1995-2001.

Art. 5 : Procès-verbaux des séances de la commission. 2001-2004.

Métrage : 2

Direction et sous-directions

19880161

Papiers de Pierre Guilbeau, sous-directeur.

art 1-2 : participation française aux rencontres internationales sur la fonction publique et aux sessions d'études du bureau international du travail de Genève: 1963-1978.

art 3-6 : préparation des budgets de la fonction publique: 1968-1979.

art 7-9 : négociations salariales: 1968-1977.

art 9 : réforme des organismes consultatifs (comités techniques paritaires, commissions administratives paritaires, conseil supérieur de la fonction publique): 1974-1976.

art 10: cote vacante.

art 11-13 : commission d'étude des problèmes de l'ENA (commission Bloch-Lainé): réforme de l'Ecole nationale d'administration: 1965-1973.

art 14-17 : administrateurs civils, réformes du statut, avancement, affectation dans les territoires d'outre-mer: 1964-1976.

art 17 : instituts régionaux d'administration, création: 1967-1970.

art 17 : projet de loi sur la déconcentration de la gestion des personnels de catégories C et D: 1967-1974.

art 17-19 : groupe de travail chargé d'examiner la situation des chefs des services extérieurs (mission Krieg) 1972-1976; réforme régionale de 1972.

art 19 : haute fonction publique: 1972-1977.

art 19-20 : action sociale en faveur des fonctionnaires et agents de l'Etat: 1966-1980.

art 20 : activités du comité interministériel des services sociaux de l'Etat: 1974-1979.

métrage : 7

19930356

Dossiers de Denis Moreau et Pierre Esclatine, sous-directeurs puis chefs de service.

art 1-2 : dossiers de présentation de la direction générale au ministre et rapports d'activité : 1973-1976

art 3-7: fonction publique : études et refontes des statuts par corps ou catégorie:1967-1986

art 8-11: négociations salariales annuelles dans la fonction publique: résultats par année : 1973-1990

art 11-12: pensions civiles : coût et réforme, études, rapports et textes législatifs : 1980-1987

art 13: fonction publique : conséquences de la décentralisation : groupe de travail Moreau, notes et propositions : 1981

art 13-15: commission des suites : participation de la fonction publique a la commission interministérielle chargée d'examiner les suites a donner au rapport public de la Cour des comptes : 1978-1989

art 17: organisation et fonctionnement de la direction générale. Mission d'organisation des services du Premier ministre, audit : 1988-1989

métrage : 6

20050029

art 1-6 : dossiers de Pierre Esclatine, sous-directeur puis chef de service de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). 1956-1991

art 7-9 : séances du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat (CSFPE) et de la commission des statuts. 1947-1959, 1994

art 10-17 : travaux de commissions et du groupe de travail : personnel de coopération technique. 1946-1977

art 18-19 : travaux d'organismes charges de la réforme administrative. 1945-1973

art 20-21 : travaux du comité des fonctionnaires internationaux et réunions des directeurs chargés du personnel et de l'administration générale. 1970-1987

art 22 : réunion du comité technique paritaire spécial sur la réorganisation de la DGAFP du 22 juin 1998, cotation des postes de l'encadrement supérieur et comités stratégiques 2001. 1998-2001

métrage : 7

20110013

Dossiers de Bernard Pêcheur, Marcel Pochard, Gilbert Santel, Jacky Richard et Paul Peny, directeurs généraux de l'administration et de la fonction publique. 1989-2005

Art. 1-7 : minutiers chronologiques. 2001-2005

Art. 7 suite-14 : fonctionnement et activités de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique. 1989-2004

Art. 14 suite-23 : fonction publique. 1998-2005

Art. 23 suite-29 : réforme et modernisation de l'Etat. 1997-2005

Métrage : 10

20110184

Participation du directeur général de l'administration et de la fonction publique aux travaux de la Commission supérieure de codification. Dossiers du Bureau de la légistique et des systèmes d'information (B1).

Art. 1-3 : participation aux réunions de la Commission. 1989-2005

Art. 4-12 : préparation de codes (par ordre alphabétique). 1989-2005

Métrage : 4

Fonctionnement, affaires générales et budgétaires

Bureau FP/1

19770007

art 1 : documentation: 1947-1963.

art 1-14 : organisations internationales (missions, échanges, colloques, conférences internationales, assistance technique): 1951-1963.

art 15-21 : réforme du 9 octobre 1945 (intégration).

art 21-27 : statut général des fonctionnaires (loi du 19 octobre 1946), application: 1946-1959.

art 28-38 : organismes consultatifs: Conseil supérieur de la fonction publique (CSFP), commissions administratives paritaires (CAP), comités techniques paritaires (CTP): mise en place

art 39-97 : recrutement, traitements et indemnités, notation et avancement, reclassement (dont loi Biondi), discipline, positions et congés

art 97-110 : questions médico-sociales et retraite

art 110-212 : dispositions particulières (statut par département ministériel, Algérie, Tunisie, Maroc, rapatriés d'Algérie)

art 212-238 : organisation des corps supérieurs et moyens des administrations centrales (dont mesures individuelles)

art 239-249 : Ecole nationale d'administration: fonctionnement

art 250-258 : centre des hautes études administratives (CHEA), instituts d'études politiques, Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie moderne (CHEAM), concours attachés: fonctionnement

NB: ces documents couvrent la période 1945-1963 et sont organisés selon un plan de classement documentaire

métrage : 86

19890117

art 1-200 : fonction publique: généralités, organisations et relations internationales, formation et études administratives, statut, organismes consultatifs, droits et devoirs, recrutement, rémunération, notation, avancement, congés, questions médicales et sociales, cessation de fonctions, pensions: classement alphanumérique d'origine (incluant l'examen des cas particuliers) : 1948-1974

art 201-264 : organisation et gestion des emplois communs: dispositions générales, mesures individuelles, courrier parlementaire: 1956-1974

art 265-276: réformes administratives et modernisation, bâtiments et équipements : 1961-1974

art 277-285: autres questions communes à l'administration - relations publiques, statistiques, marchés publics, opérations immobilières, effectifs, relations avec les syndicats et associations de fonctionnaires, commissions diverses : 1945-1974

métrage : 54

20030574

Bureau des affaires générales et budgétaires.

art 1-2 : comité interministériel de suivi des propositions de réforme du Médiateur de la République : comptes rendus de réunion. 1993-1998

art 2 (suite) : suivi des saisines du Médiateur par des particuliers sur le secteur fonction publique. 1994-1999

art 3 : propositions de réformes closes du Médiateur pour le secteur fonction publique. 1994-1998

métrage : 1

20040366

Bureau des affaires générales et budgétaires.

art 1-8 : fonctionnement de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). 1945-2002.

art 9-10 : travaux du comité technique paritaire spécial (dossiers de séance). 1983-1997.

art 11-13 : contrôle de la DGAFP par la Cour des comptes. 1992-1999.

art 14-15 : fonctionnement du Commissariat à la réforme de l'Etat (CRE). 1995-1999.

art 16 : Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat et commission des statuts (dossiers de séance). 1993.

métrage : 5

20111091

Dossiers du Bureau des affaires générales et budgétaires (FP/1). 1993-2003

Art. 1-2 : Dialogue social. 1996-2002

Art. 3-4 : Relations avec le Médiateur de la République. 1993-2003

Métrage : 1

Circulaires**20120029**

Art. 1-2 : Collection de circulaires de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) (classement par ordre chronologique). 1950-1987

Métrage : 1

Statistiques

Bureau FP/9 puis B3

19870142

art 1 : statistique des élections aux commissions administratives paritaires: 1948-1966.

art 1-2 : recensement des établissements publics: 1980, 1982.

art 2 : recensement des agents de l'Etat et des établissements publics (questionnaires conservés à titre de spécimen): 1982.

métrage : 1

19870521

art 1-2 : élections aux commissions administratives paritaires: recensement des résultats mené en 1951, 1955, 1960, 1963, 1966, 1969

art 2 : synthèse des résultats des élections aux commissions administratives paritaires: 1948-1966, 1953-1969

métrage : 1

19890133

art 1-19: cotes vacantes.

art 20 : recensement des entreprises publiques: 1984

métrage : 1

19930553

art 1-2: formation des fonctionnaires et agents de l'Etat, enquête statistique. questionnaires et rapports : 1974-1989

art 3: élections aux commissions administratives paritaires des fonctionnaires, rapports triannuels : 1983-1988

art 4-15: élections aux commissions administratives paritaires des administrations centrales et établissements publics nationaux, procès-verbaux en collection complète (copies) :1978-1986

métrage : 5

20010231

Bureau des statistiques, études et évaluation, FP/9

art 1 : rapports de synthèse sur l'enquête statistique annuelle relative à la formation des agents de l'Etat et sur les élections aux commissions administratives paritaires centrales. 1983-1997

métrage : 1

20120158

Dossiers du Bureau des statistiques, des études et de l'évaluation (B3). 1969-2008

Art. 1 : Elections aux Commissions administratives paritaires (CAP). 1969-2008

Art. 2 : Relations avec les organisations syndicales. 1982-1994

Métrage : 1

Statut des fonctionnaires

Bureau FP/2 et FP/3 puis B5 et B8

19870520

art 1-2: cotes vacantes.

art 3-4 : approbation des clauses de statuts de sociétés ou d'associations privées prévoyant l'ouverture d'emplois à des fonctionnaires en détachement: 1972-1980

métrage : 1

19930106

art 1-36: statut des fonctionnaires et agents de l'Etat, préparation des textes modificatifs, par ministère puis par corps. 1964-1974

métrage : 12

19930293

art 1-11: statut des fonctionnaires, réglementation et jurisprudence, par catégorie ou corps : 1960-1976

métrage : 4

19960393

Bureau du statut général (FP/3). 1948-1987

art. 1-3 : Algérie. 1953-1984

art. 4-5 : Maroc et Tunisie. France d'outre-mer, Afrique du Nord. 1948-1981

art. 6-7 : fonctionnaires anciens combattants et résistants. 1948-1987

art. 8 : loi du 4 août 1981 : amnistie, mesures individuelles. 1981-1985

19980260

Bureau FP/2 : coordination statutaire.

art 1-2 : mécanographes : statut, indemnités, examens. programmeurs. 1957-1971.

art 2 (suite): DOM-TOM : assistantes sociales, fonctionnaires territoriaux. Polynésie française : instituteurs. 1966-1974.

art 3 : radiodiffusion télévision française et ORTF. 1951-1964.

art 3 (suite)-4 : Algérie : fonction publique et personnels rapatriés. 1957-1977.

métrage : 1

19990466

Bureau du statut général (FP/3). 1945-1981

art 1-12 : généralités - dossiers par département ministériel. 1945-1976

art 13-14 : organisations paritaires. 1947-1973

art 24-27 : déconcentration. 1964-1971

métrage : 9

20000438

Bureau FP/3 - statut général

art 1-16 : approbations statutaires. 1968-1997

métrage : 5

20050034

art 1-27 : dossiers de préparation des textes législatifs et réglementaires relatifs aux statuts des fonctionnaires (classement par ministère). 1946-1993

métrage : 9

20060343

art 1-81 : préparation des textes législatifs et réglementaires relatifs aux statuts des fonctionnaires (classement par ministère). 1939-1995

métrage : 27

20090105

Bureau du statut général et du dialogue social.
Commission de déontologie.

Art. 1 : Rapports d'activités. 1995-2007.

Art. 1 (suite) – 8 : Avis rendus en séances. 1995-2003.

métrage : 3

20090173

Bureau de la coordination statutaire.

Préparation des textes réglementaires statutaires des agents des trois fonctions publiques. 1952-2005.

Art. 1-30 : généralités : carrières, protocole d'accord du 9 février 1990 dit « protocole Durafour », résorption de l'emploi précaire, non titulaires. 1961-2004

Art. 31-139 : Fonction publique de l'État. 1952-2004

-Art. 31-37 : généralités, corps interministériels. 1977-2002

-Art. 37 (suite)-39 : services du Premier ministre. 1981-1999

-Art. 39 (suite)-42 : Affaires étrangères. 1971-2002

-Art. 42 (suite)-49 : Affaires sociales, travail et emploi. 1971-2002

- Art. 49 (suite)-60 : Agriculture et pêche. 1972-2004
- Art. 60 (suite)-64 : Culture et communication. 1989-2002
- Art. 64 (suite)-74 : Défense, anciens combattants. 1972-2004
- Art. 74 (suite)-77 : Économie et finances, industrie. 1990-2004
- Art. 78-107 : Éducation nationale, enseignement supérieur, recherche. 1952-2003
- Art. 107 (suite)-118 : Équipement, transports et mer. 1985-2004
- Art. 118 (suite)-122 : Intérieur. 1986-2002
- Art. 123-124 : Jeunesse et sports. 1980-2001
- Art. 124 (suite)-131 : Justice. 1988-2003
- Art. 131 (suite)-139 : Poste et télécommunications. 1994-2004

Art. 139 (suite)-151 : Fonction publique territoriale. 1985-2005

Art. 152-160 : Fonction publique hospitalière. 1976-2005

Métrage : 53

20111028

- Dossiers du bureau de la coordination statutaire (FP/2). 1968-2005
- Art. 1 : réorganisation et déconcentration. 1992-1994
- Art. 2-21 : titularisation et résorption de l'emploi précaire. 1977-2005
- Art. 21 (suite)-41 : mesures statutaires et indiciaires. 1983-2003
- Art. 41 (suite)-44 : outre-mer. 1968-2001
- Art. 44 (suite)-45 : agents non titulaires. 1982-2003

Métrage : 15

20120001

Dossiers du Bureau du statut général et du dialogue social (B8). 1950-2000

- Art. 1-4 : Réforme de l'Etat. 1965-1994
- Art. 5-13 : Carrière du fonctionnaire. 1950-2000
- Art. 13 (suite)-18 : Positions statutaires. 1950-1997
- Art. 19-25 : Dialogue social. 1949-1999
- Art. 26-33 : Discipline. 1968-1994
- Art. 33 (suite)-36 : Déontologie. 1963-1996
- Art. 37-40 : Etablissements publics. 1975-1996
- Art. 40 (suite)-44 : Droits des femmes. 1972-1997
- Art. 44 (suite)-48 : Militaires. 1954-1998
- Art. 48 (suite)-51 : Cas particuliers. 1958-1994
- Art. 51 (suite)-52 : Questions européennes. 1979-2000

Métrage : 17

Réforme de l'État

Bureau FP/4 et FP/10

19790740

Dossiers du bureau FP/4 de la fonction publique, chargé de l'organisation générale et de l'équipement de l'administration

art 1-2 : réforme administrative (déconcentration): 1961-1972

art 3-8 : commission des équipements administratifs: généralités, travaux: 1965-1968

art 9-27 : informatisation de l'administration: 1964-1975

art 28-35 : commission centrale de contrôle des opérations immobilières: dossiers de séance: 1965-1969

métrage : 3

19820743

Dossiers du bureau FP/4 de la fonction publique, charge de l'organisation gouvernementale et de l'équipement de l'administration

art 1-79 : réforme administrative: recherche d'économies budgétaires 1945-1960, amélioration des méthodes de travail 1945, réforme administrative départementale puis régionale: 1953-1970

métrage : 15

19960116

Mission permanente rénovation et prospective administratives.

art 1 : "l'administration, portes ouvertes" 21-27 novembre 1983. 1983 - "faites aboutir une idée", 3-8 décembre 1984. 1983-1985

métrage : 1

19960117

art 1 : administration centrale. administrateurs civils. corps de contrôle et d'inspection. 1963-1974

art 2 : corps préfectoral. détachement. droit du travail. emplois de direction. ENA. 1964-1975

art 3 : France d'outre-mer. limite d'âge. Algérie, Tunisie, Maroc, Madagascar. simplifications administratives. 1960-1979

art 4-5 : sport. 1965-1977

métrage : 2

20010458

Bureau des méthodes modernes de gestion, FP/10

art 1-2 : Mission d'organisation des administrations centrales (MODAC) : projets, propositions de réforme. 1984-1992

art 3-18 : déconcentration des services de l'Etat (classement par ministère). 1988-1997
art 19-21 : déconcentration, élaboration de circulaires. 1987-1996
art 21 (suite)-23 : comité interministériel de l'administration territoriale (CIAT) : comptes rendus de réunions, schémas directeurs ministériels. 1990-1998
art 23 (suite)-28 : mise en place des centres de responsabilité. 1989-1997
art 29-36 : plans de réforme de l'Etat. fonds pour la réforme de l'Etat. 1991-1998
art 36 (suite)-42 : aménagement du territoire et réforme de l'Etat. points publics en milieu rural. 1990-1997
art 42 (suite)-43 : affaires internationales. 1992-1996

Métrage : 14

Ressources humaines, gestion prévisionnelle de l'emploi public

Bureau FP/8 puis B4

20010456

Bureau de l'animation et du développement des ressources humaines, FP/8
art 1-90 : cassettes audio et vidéo produites ou reçues par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique sur le thème du service public. 1988-1992

métrage : cassettes audio et vidéo

20010457

Bureau de l'animation et du développement des ressources humaines, FP/8

art 1 : rencontres sur le renouveau du service public. 1987-1992
art 2-6 : forums, colloques, journées d'études. 1987-1997
art 6 (suite)-7 : projets initiés par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). 1987-1994
art 7 (suite)-8 : groupes de travail pilotés par la DGAFP. 1988-1992
art 9 : modernisation du service public : séminaires gouvernementaux. 1989-1995
art 10 : Conseil supérieur de la fonction publique, commission du renouveau du service public, commission de la modernisation des services publics. 1991-1996

métrage : 3

20010459

Bureau de l'animation et du développement des ressources humaines, FP/8
art 1-3 : cassettes audio produites ou reçues par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique sur le thème du service public. 1988-1992

3 cassettes audio.

Personnels d'encadrement

Bureau FP/6 puis B6

19900004

art 1-80 : dossiers d'administrateurs civils ayant quitté l'administration entre 1965 et 1984.

métrage : 28

19930377

art 1-9: corps des administrateurs civils, fiches de gestion de carrière des personnes ayant cessé leurs fonctions, fichier des dossiers de carrière du versement 19900004.

-art 1-4: par ordre alphabétique.

-art 5-9: par année de fin de fonctions.

métrage : 3

19980089

Bureau des personnels de conception et d'encadrement, FP/6

art 1-42 : dossiers d'administrateurs civils ayant quitté l'administration entre 1985 et 1989.

métrage : 14

19980389

Bureau des personnels de conception et d'encadrement, FP/6

art 1-3 : administrateurs civils : statut et avancement à la hors classe. commission Grégoire, commission Racine. 1946-1968

art 3 (suite) : chef de service, directeur adjoint, sous-directeur : nominations, avancement. agents supérieurs : statut. 1949-1957

art 4-6 : attachés d'administration centrale : recrutement, avancement au grade d'attaché principal. secrétaires d'administration. 1952-1979

art 7-9 : formation des personnels d'encadrement. Ecoles et centres de formation. groupe politique interministérielle de formation. 1952-1985

art 9 (suite) : rapports de l'administration avec les administrés. groupes de travail sur l'aménagement du temps. préparation de décrets. 1983-1989

métrage : 3

20010322

Bureau des personnels de conception et d'encadrement, FP/6

art 1-53 : dossiers individuels des administrateurs civils ayant quitté l'administration entre 1990 et 1995.

métrage : 18

20010348

Bureau des personnels de conception et d'encadrement, FP/6
art 1-30 : dossiers individuels des administrateurs civils ayant quitté l'administration entre 1996 et 1998.

métrage : 10

20010349

Bureau des personnels de conception et d'encadrement, FP/6
art 1: politique de mobilité des administrateurs civils. 1964-1987
art 2-6 : commission chargée de donner un avis sur la liste des emplois offerts au titre de la mobilité. 1972-1986

métrage : 2

20010530

Bureau des personnels de conception et d'encadrement, FP/6

art 1-10 : commission administrative paritaire interministérielle (CAPI), première classe, 1965-1997 : procès-verbaux de séances. 1966-1996
art 11-26 : commission administrative paritaire interministérielle, hors classe, 1965-1997 : procès-verbaux de séances. 1966-1997
art 27-30 : commission administrative paritaire interministérielle, plénières, 1973-1996 : procès-verbaux de séances. 1973-1996

métrage : 10

20040213

Bureau des personnels d'encadrement et de conception, FP/6
Tutelle de l'École nationale d'administration (ENA).

art 1 : personnel de l'École nationale d'administration, 1962-1990. cycle préparatoire au concours interne. 1959-1990
art 2-4 : réformes de l'ENA. 1962-1997.
art 4 (suite)-5 : carrières à l'issue de l'ENA. 1963-1997.
art 6 : troisième concours d'entrée à l'ENA. 1978-1992.
art 7 : contentieux. 1965-1985.

métrage : 2

20100010

Bureau des personnels d'encadrement (B6).

Art. 1-68 : dossiers individuels des administrateurs civils ayant quitté l'administration entre 1999 et 2006.

métrage : 23

20100019

Comité de sélection du tour extérieur des administrateurs civils.

Art. 1-16 : dossiers de travail classés par année. 1965-2004

Art. 16 (suite) : doctrine relative au recrutement des administrateurs civils au tour extérieur (affectation, mobilité, limite d'âge, obligation de stage, précontentieux, études). 1966-1992

métrage : 5

20100029

Commission administrative paritaire interministérielle (CAPI) des administrateurs civils.

Art. 1 : élections à la CAPI. 1966-1982

Art. 1 (suite)-5 : dossiers de séances plénières. 1997-2005

Art. 6-8 : première classe. 1998-2002

Art. 8 (suite)-12 : hors classe. 1998-2005

métrage : 4

Recrutement et formation

Bureau FP/5 puis B10

19960118

Bureau FP/5 (recrutement et formation des fonctionnaires).

art 1 : contentieux administratif. application de la loi du 16 juillet 1971. 1958-1971

art 2 : formation professionnelle continue, perfectionnement, formation des hauts fonctionnaires, des jeunes. 1974-1980

art 3-4 : grandes écoles : IRA, ENA. 1958-1987

art 5 : stages. 1977-1981.

art 6 : groupe permanent. 1974-1977

art 7 : commission permanente. 1981-1987

art 8-9 : conseil de gestion. 1981-1987

art 10-11 : groupe de travail information. groupe de politique contractuelle Etat-entreprises. 1981-1987

métrage : 4

19980514

Bureau du recrutement et de la formation (FP/5), 1947-1979.

art 1 : généralités : recrutement des fonctionnaires, 1960-1965. situation des fonctionnaires, 1952-1970. coopération internationale, 1967-1979.

art 1 (suite)-3 : formation professionnelle, IRA, 1967-1979.

art 3 (suite)-4 : statut : secrétaire administratif, 1956-1965. attaché d'administration centrale, 1953-1970. mécanographe, 1947-1970. informaticien, 1967-1977. personnel OPHLM, 1974.

métrage : 1

20030495

Bureau du recrutement et de la formation

Concours généraliste externe d'accès aux instituts régionaux d'administration (IRA).

art 1-27 : session 1993 : dossier d'organisation, copies.

art 27 (suite)-71 : session 1998 : dossier d'organisation, copies.

métrage : 24

20030470

art 1 : Ecole nationale de la France d'outre-mer (ENFOM), Institut des hautes études d'outre-mer (IHEOM) : annuaires, brochures. 1962-1989.

art 1 (suite)-3 : Institut international d'administration publique (IIAP) : conseils d'administration, bilans, brochures, annuaires. 1966-1998.

métrage : 1

20030508

Bureau du recrutement et de la formation

art 1-8 : recrutement des fonctionnaires : dossiers de principe par corps. 1961-1999.

art 8 (suite)-11 : statistiques sur les recrutements. 1957-1994.

art 11 (suite)-12 : rapports d'audit sur les procédures de recrutement. 1988-1989.

art 12-21 : arrêtés de modalités de concours (classement par ministère). 1983-1998.

art 21 (suite)-59 : concours des instituts régionaux d'administration (IRA) : dossier d'organisation, copies pour les sessions de 1973, 1978, 1983, 1988, 1993 et 1998. 1965-1998.

métrage : 20

20050457

Tutelle des instituts régionaux d'administration (IRA)

art 1-4 : implantation territoriale et gestion immobilière. 1966-1993

art 5-6 : évolution du statut. 1966-1988

art 7-9 : organisation des IRA, commission nationale consultative des IRA, conférence des écoles. 1973-1996

métrage : 3

20050458

art 1-26 : accès aux instituts régionaux d'administration (IRA), concours généraliste externe et interne, troisième concours d'analyste externe et interne : dossiers d'organisation, copies (session 2003)

art 27-36 : tutelle des IRA : conseils d'administration, personnels de direction. réforme des IRA. 1969-2001

art 37-42 : formation professionnelle : accords cadre, commission de la formation professionnelle et de la promotion sociale du Conseil supérieur de la fonction publique. 1974-2001

métrage : 14

20060625

art 1 : recrutement et formation dans la fonction publique. 1958-1967

art 1 (suite) : création des instituts régionaux d'administration (IRA). 1966-1976

art 2 : réforme des instances représentatives du personnel dans la fonction publique. 1955, 1960-1973

art 3 : statut général des militaires. 1958, 1970-1974

art 4 : reclassement des cadres du secteur privé sans emploi dans la fonction publique. 1965-1968

métrage : 1

20070095

Dossiers de Jeanne Penaud, chargée de mission.

art 1 : bilan de l'accord cadre du 29 juillet 1989 sur la fonction publique de l'Etat. coopération administrative internationale. 1994-1997

métrage : 1

20100030

Bureau des politiques de recrutement et de formation (B10).

Art. 1-8 : tutelle de l'Ecole nationale d'administration (ENA). 1962-2006

Art. 9-12 : organisation des concours. 1957-1994

métrage : 4

Politiques sociales

Bureau FP/4 puis B9 puis PS2

19820486

art 1 : institut de prévoyance des agents contractuels et temporaires de l'Etat (IPACTE): procès-verbaux du conseil d'administration: 1952-1962

métrage : 1

19880186

art 1-3 : conventions signées entre la fédération nationale des mutuelles de fonctionnaires et agents de l'Etat (FNMFAE) et les associations d'aide ménagère à domicile: 1982-1985

art 4-5 : aide ménagère à domicile : états d'engagements: 1981-1983

art 6-7 : dossiers contentieux relatifs aux prêts accordés aux jeunes ménages de fonctionnaires et agents de l'Etat: 1976-1986

métrage : 2

20070415

Comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat (CIAS).

art 1-11 : dossiers de séance. 1970-2004

art 12-19 : commissions permanentes. 1996-2004

art 20-22 : sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIA) : activités. 1990-2000

Hygiène et sécurité.

art 23-27 : élaboration de la réglementation. 1982-2005

art 28-30 : commission centrale hygiène et sécurité. 1996-2002

métrage : 10

20110018

Dossiers du Bureau des politiques sociales (B9). 1949-2006

Art. 1-17 : protection sociale. 1949-2006

Art. 17 (suite)-28 : action sociale. 1973-2002

Art. 28 (suite)-34 : handicap. 1974-2003

Art. 34 (suite)-38 : hygiène et sécurité. 1976-2003

Art. 39-42 : restaurants interadministratifs. 1970-2000

Métrage : 14

Rémunération, pensions, temps de travail

Bureau FP/7 puis B7

20050027

art 1-3 : négociations salariales dans la fonction publique. 1973-1997

art 3 (suite)-8 : aménagement du temps de travail : études, enquêtes, réglementation. 1963-1990

art 8 (suite)-13 : pensions civiles : études, réglementation. 1962-1998

métrage : 4

20060284

Réglementation.

art 1-7 : organisation du temps de travail. 1957-2001

art 7 (suite)-18 : groupes de travail sur le temps de travail dans la fonction publique. 1962-2000

art 18 (suite)-19 : horaires de travail. 1920-1997

art 20 : congés. 1947-2002

art 21-23 : développement du temps partiel. 1982-2001

art 23 (suite)-27 : réduction du temps de travail (RTT). 1990-2004

art 27 (suite) : compte épargne temps. 1994-2002

métrage : 9

20060285

art 1-4 : retraites : réforme du code des pensions, liquidation. 1959-2002
art 5-8 : cessations d'activité. 1982-1999
art 8 (suite) : égalité hommes et femmes en Europe. 1993-2000

métrage : 3

20111093

Dossiers du Bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail. 1946-2004

Art. 1-12 : gestion des emplois et des rémunérations. 1946-2004
Art. 12 suite-32 : régime indemnitaire. 1950-2004
Art. 32 suite-34 : pensions. 1984-2003
Art. 35-38 : outre-mer. 1950-1998

Métrage : 13

Communication

Mission puis pôle communication.

20030305

Mission communication.

art 1 : fonctionnement de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique-Délégation interministérielle à la réforme de l'Etat (DGAFP-DIRE) : publications non soumises au dépôt légal. 1994-2002
art 2 : sondages sur la fonction publique. 1997-2002
art 2 (suite)-3 : réseaux animés par la DGAFP : dossiers remis en séance. 2001-2002
art 4 : journées d'étude organisées par la DGAFP et la DIRE. 1999-2002

métrage : 1

20090471

Dossiers de la Mission communication.

art 1 : simplifications administratives, information du public, administration électronique et internet. 2000-2006
art 1 (suite) : club sociologie-gestion. 1999-2001
art 1 (suite)-2 : journées d'études et colloques. 1998-2004

métrage : 1

20130156

Dossiers de la Mission communication.

Art. 1 : Collection de comptes rendus de journées d'études. 1995-2002

Art. 1 (suite) : Collection de dossiers d'information. 1997-2001

Métrage : 1

Relations internationales

20090074

Bureau de la prospective et des affaires internationales (B2). 1981-2005

Art. 1 : Création et fonctionnement du bureau.

Art. 1 (suite)-2 : Contributions.

Art. 2 (suite)-4 : Formation

Art. 5-29 : Coopération internationale

Art. 30-33 : Réseau des administrations publiques européennes (European public administration network « EUPAN »).

métrage : 11

COMITE D'ENQUETE SUR LE COUT ET LE RENDEMENT DES SERVICES PUBLICS (CECRSP) (1946-2007)

Le comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics (CCE) a été créé par décret du 9 août 1946 et modifié par les décrets du 14 octobre 1960 et du 8 avril 1975. Il est placé auprès du président du Conseil, puis du Premier ministre. Il est présidé par le Premier président de la Cour des comptes. Ce comité a trois missions principales :

- rechercher et proposer des mesures visant à réduire le coût et améliorer la qualité des services publics, c'est-à-dire les services des ministères, des établissements publics, des collectivités territoriales, des organismes de toute nature en charge d'un service public, ainsi que les sociétés dans lesquelles l'État possède plus de 20% du capital ou qui ont bénéficié de subventions, d'avances ou de garanties du Trésor ;
- réaliser des enquêtes périodiques sur les attributions, l'organisation et les conditions de fonctionnement des départements ministériels ;
- étudier, sur saisine du Premier ministre ou des ministres concernés, tout projet de rationalisation ou de réforme d'un service public.

Le Comité procède en particulier à des enquêtes sur les attributions, les structures et les conditions de fonctionnement des départements ministériels. Il peut être chargé d'étudier tout projet de réforme ou toute mesure de déconcentration, et ses rapports sont à l'origine de nombreuses réformes administratives.

En 2001, ce comité est devenu le Comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics (CECRSP) et son organisation et ses missions ont été redéfinies par le Code des juridictions financières (partie réglementaire, livre III, titre II, articles D320-1 à D320-8).

Qualifié d' « OVNI du paysage administratif français » par Philippe Séguin, Premier président de la Cour des comptes, à l'occasion du 60^e anniversaire du CECRSP, le 7 février 2007, le Comité d'enquête présente, d'après lui, les caractéristiques suivantes :

« Le comité d'enquête est pour moi, depuis que je le préside, un objet de curiosité et d'étonnement, que j'aimerais vous faire partager.

Qu'une institution héritière de la Libération, dont j'ai gardé le souvenir lointain qu'elle était un « comité central », et c'était bien son appellation de 1946, ait pu poursuivre sans encombre sa mission pendant 60 ans est le premier sujet d'étonnement.

Qu'il existe encore dans nos institutions un lieu préservé de la tyrannie de l'actualité et du caractère souvent pavlovien des rapports entretenus par les participants au débat public, où hauts fonctionnaires, magistrats, syndicats, élus peuvent encore échanger sans positions tribuniennes sur le fonctionnement des services publics et proposer des solutions consensuelles, me paraît même miraculeux.

Cet OVNI du paysage administratif français cache de nombreux atouts. Qu'on en juge :

- les missions du Comité d'enquête sont des plus étendues, puisqu'elles consistent principalement à rechercher et proposer des mesures propres à réduire le coût et à améliorer la qualité et le rendement des administrations, collectivités locales, établissements publics ou entreprises subventionnées ;
- ses enquêteurs disposent des « droits d'investigation les plus larges tant sur pièces que sur place », et les équipes mobilisent le plus souvent des magistrats ou des hauts fonctionnaires

particulièrement qualifiés, dont le mandat est de faire un constat de terrain et des propositions concrètes d'amélioration ;

- sa composition est de très haut niveau et pluraliste, ce qui garantit une diversité des points de vue, par exemple entre hauts fonctionnaires et élus nationaux ou locaux. La présence assidue et constructive des syndicats de fonctionnaires en fait un véritable laboratoire d'essai de la réforme administrative, et donne à ses conclusions une force particulière ».

Dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques, le conseil de la modernisation des politiques publiques du 12 décembre 2007 a décidé que les missions du CECRSP seraient désormais prises en charge par la Cour des comptes, qui a pour mission de contrôler la gestion de toutes les administrations et de tous les organismes publics ou parapublics.

Pour tout versement d'archives postérieur, il convient donc de se rapprocher du service d'archives de la Cour des comptes.

Présidents du Comité d'enquête :

Pierre BRIN : 1946-1952

A compter de 1954, le président du Comité est le Premier Président de la Cour des comptes, à laquelle il était étroitement lié.

19790742

Dossiers des enquêtes (dont rapports et conclusions) sur le coût et le rendement des services publics 1947-1979

art 3-19 : rapports 1-357: 1947-1968

art 27-29 : conclusions 1-250: 1946-1969

art 30-32 : rapports non examinés: 1947-1958, 1977

art 33-47 : dossiers d'enquête établis par les rapporteurs (219-292): 1959-1967

NB: art 1-2 : rapports publiés, classés en publications officielles; art 20-26 et 48 cotes vacantes, voir le versement 19880021

métrage : 7

19820477

art 1-3 : reprise des travaux de la commission de réforme administrative (créée par l'article 76 de l'ordonnance du 30 décembre 1958) par le Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics: 1959-1961

métrage : 1

19880021

art 1-12 : dossiers des enquêtes (documents préparatoires, rapport, conclusion, suites données) sur le coût et le rendement des services publics dont les conclusions sont parues dans les 8^e, 9^e et 10^e rapports (n°301-355) 1969-1977

métrage : 4

19950128

Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.
art. 1-3 : dossiers et rapports préparatoires à l'élaboration de rapports annuels ;
rapports annuels. 1978-1994

métrage : 1

20060619*

art 1 : rapports d'enquête et conclusions sur le coût et le rendement des services
publics. 1978-2000

métrage : 1

20080475*

art 1-24 : rapports, conclusions et dossiers préparatoires du Comité d'enquête sur
le coût et le rendement des services publics (CECRSP). 1987-2007
art 24 (suite)-33 : dossiers d'autres organismes en charge de l'évaluation des
politiques publiques. 1980-2003

métrage : 11

COMITE INTERMINISTERIEL DE L'INFORMATIQUE ET DE LA BUREAUTIQUE DANS L'ADMINISTRATION (CIIBA) (1984-1995)

Le comité interministériel de l'informatique et de la bureautique dans l'administration (CIIBA) est créé par décret du 18 juin 1984. Placé auprès du Premier ministre, il est chargé de définir les orientations générales en matière d'utilisation de l'informatique et de la bureautique dans les administrations de l'État, de coordonner les projets et les réalisations des différents ministères, de connaître les problèmes de formation des personnels et de transformation dans l'organisation et le fonctionnement de l'administration liés à la mise en œuvre de ces actions.

Le CIIBA est présidé par le Premier ministre, ou, par délégation, par le Secrétaire général du Gouvernement. Il comprend :

- Un vice-président nommé par le Premier ministre, sur proposition du ministre de l'Industrie et de la recherche.
- Le ministre de l'Économie, des finances et du budget
- Le ministre de l'Industrie et de la recherche
- Le ministre des Postes, télécommunications et télédiffusion (PTT)
- Le ministre des Affaires sociales et de la solidarité nationale
- Le ministre de l'Éducation nationale
- Le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation
- Le ministre de la Défense
- Le ministre des Transports
- Le ministre de l'Urbanisme et du logement
- Le secrétaire d'État chargé de la Fonction publique et des réformes administratives
- Le secrétaire d'État chargé du Budget
- Le chef de la mission à l'informatique (ministère des PTT)
- Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Le vice-président est chargé d'établir un bilan annuel des actions d'informatisation.

Par arrêté du 18 juin 1984, Louis-Joseph Libois, président du conseil d'administration de la Caisse nationale des télécommunications (CNT) et conseiller-maître à la Cour des comptes, est nommé vice-président. Il est remplacé dans ses fonctions le 30 octobre 1985 par Pierre Favier, inspecteur général des télécommunications, qui conserve ce poste jusqu'à la disparition du CIIBA.

Le décret du 18 juin 1984 est abrogé par celui du 22 décembre 1986. Ce décret impose, pour chaque ministre, la mise en place d'un schéma directeur de l'informatique, qui doit être présenté, ainsi que ses actualisations, au CIIBA.

La composition du CIIBA est élargie : le ministre de la Justice, le délégué interministériel pour la sécurité des systèmes d'information et le commissaire du Gouvernement auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) participent désormais aux délibérations du comité. Le décret de 1986 prévoit également la constitution d'un comité technique, au sein du CIIBA, essentiellement chargé de l'instruction des schémas directeurs.

Le comité interministériel de l'informatique et de la bureautique dans l'administration est supprimé par décret du 13 septembre 1995, qui crée le Comité interministériel pour la réforme de l'État (CIRE). Les attributions du CIIBA sont donc reprises par le CIRE.

19960252

art 1 : conventions de développement de l'informatique et de la bureautique, par entreprise et ministère : 1981-1987

art 2-6 : activités, rapports d'activités, programmes de travail, séances du comité technique, personnel, budget de fonctionnement : par année : 1984-1994

métrage : 2

DELEGUE AUX FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX (1983-1995)

Au conseil des ministres du 20 juillet 1983, le Premier ministre Pierre Mauroy, dans une communication portant sur la présence française dans les organisations internationales, constatait d'une part la bonne représentation de la France, mais aussi son caractère fragile. En effet, sur les 12 000 Français travaillant dans 300 organisations internationales, seuls 700 étaient détachés de la fonction publique d'Etat. C'est dans l'optique d'un renforcement de l'action des pouvoirs publics en leur faveur que fut proposée la nomination d'un délégué aux fonctionnaires internationaux auprès du Premier ministre, en plus des services jusqu'alors en charge du dossier (sous-direction des fonctionnaires internationaux du ministère des Affaires étrangères et Direction générale de l'administration et de la fonction publique).

Un décret en date du 27 octobre 1983 désignait à ce poste Jeanne Penaud, administrateur civil hors classe. Jeanne Penaud, après des études de droit et de lettres, avait exercé la fonction d'attaché de préfecture (1956) puis d'administration centrale (1959), avant d'entrer à l'École nationale d'administration (1966). A sa sortie de l'ENA, elle fut attachée en tant qu'administrateur civil au Secrétariat général du gouvernement (1969) et devint successivement sous-directeur (1973) puis directeur des études (1975) à l'Institut international d'administration publique (IIAP).

Ses attributions furent définies par décret du 9 janvier 1984 relatif au délégué aux fonctionnaires internationaux et au comité des fonctionnaires internationaux. « Le délégué aux fonctionnaires internationaux a pour mission, en liaison avec le ministre des relations extérieures et le ministre chargé de la fonction publique, de connaître de l'ensemble des problèmes des Français servant dans les organisations internationales intergouvernementales » (art. 2). Le délégué aux fonctionnaires internationaux était en plus, en vertu de l'article 6 du même décret, nommé secrétaire général du comité des fonctionnaires internationaux établi auprès du Premier ministre, « chargé de suivre les questions d'ordre général relatives aux Français servant dans les organisations internationales intergouvernementales ».⁶

En réalité, on peut regrouper les attributions du délégué aux fonctionnaires internationaux en 4 domaines :

- favoriser le recrutement de Français et notamment de fonctionnaires détachés de la fonction publique nationale, dans les organisations internationales
- suivre les problèmes de ces fonctionnaires français internationaux et proposer toutes mesures susceptibles de les résoudre. C'est à ce titre que se placent les attributions du délégué comme secrétaire général du comité aux fonctionnaires internationaux.
- informer le gouvernement et les fonctionnaires internationaux français de la situation dans les différentes organisations internationales.
- assurer le retour des fonctionnaires internationaux français.

Pour remplir ces fonctions, Jeanne Penaud mit en place une structure ne dépassant jamais 10 personnes, appelée couramment Délégation aux fonctionnaires internationaux (DFI), essentiellement composée de chargés de mission détachés par les ministères et de secrétaires. Elle était installée à l'hôtel de Castries, au 72 de la rue de Varenne.

6 Le comité aux fonctionnaires internationaux existait depuis 1969 (arrêté du 28 mai 1969 portant création auprès du Premier ministre d'un comité de fonctionnaires internationaux). Le décret du 9 janvier 1984 réformait profondément sa composition : il comprenait désormais, en plus des représentants des ministères, les chefs de corps et les représentants permanents de la France auprès des organisations internationales, ainsi que des représentants des associations des Français servant dans ces organisations (art.5).

Plusieurs fois remise en cause, l'existence de la délégation fut définitivement menacée par le rapport Picq (1994)⁷ qui dénonçait les effets de redondance entre la délégation et la sous-direction du ministère des Affaires étrangères. Aussi la délégation fut-elle dissoute par décret du 20 avril 1995 relatif à l'organisation et au fonctionnement du comité aux fonctionnaires internationaux. Le secrétariat général du comité était transféré au sous-directeur des fonctionnaires internationaux du ministère des Affaires étrangères. Quant à Jeanne Penaud, elle resta jusqu'en avril 1999 chargé de mission auprès du Secrétaire général du gouvernement.

20000041

Délégué aux fonctionnaires internationaux.

art 1-5 : correspondance active. 1984-1995

art 6-8 : généralités (historique, fonctionnement de la Délégation). 1983-1995

art 8 (suite)-12 : missions du Délégué. 1984-1994

art 12 (suite)-14 : relations avec les associations représentatives de fonctionnaires internationaux français. 1983-1994

art 14 (suite)-17 : comité des fonctionnaires internationaux. 1984-1994

art 18-19 : relations avec le ministère de la fonction publique. 1986-1994

art 19 (suite)-25 : présence française dans les organisations internationales. 1984-1995

art 25 (suite)-31 : recrutement des fonctionnaires français dans les organisations internationales. 1984-1995

art 31 (suite)-37 : problèmes des fonctionnaires français servant dans les organisations internationales (statut, protection sociale, formation continue). 1983-1995

art 38-40 : réinsertion en France des fonctionnaires internationaux français. 1984-1993

art 41-44 : emploi de la langue française dans les organisations internationales. 1987-1994

art 44 (suite)-46 : publications de la Délégation, colloques. 1984-1994

métrage : 15

⁷ *L'État en France : servir une nation ouverte sur le monde : rapport de la mission sur les responsabilités et l'organisation de l'État présidée par Jean PICQ*, La Documentation française, 1994.

MISSION D'ETUDE DES REMUNERATIONS ANNEXES DES AGENTS PUBLICS (DITE MISSION BLANCHARD) (1983-1984)

Pierre Mauroy, Premier ministre, chargea Alain Blanchard, conseiller-maître à la Cour des comptes, par lettre de mission du 14 octobre 1983, de rédiger un rapport sur les rémunérations annexes des agents publics. La Mission d'étude des rémunérations annexes des agents publics, communément appelée Mission Blanchard, était composée de trois autres hauts fonctionnaires : Gérard Barbot, inspecteur des finances, Jean-François Hébert, auditeur à la Cour des comptes et Jean-Ludovic Silicani, auditeur au Conseil d'Etat.

Le rapport original est daté du 9 mai 1984, et fut remis à Pierre Mauroy aux alentours du 15 mai 1984, si l'on reprend la date de la lettre d'accompagnement du rapport.

Dans les années 1980, le contenu du rapport Blanchard – confidentiel et qui ne fut pas rendu public – fit l'objet de nombreux débats et de plusieurs procédures judiciaires, dans le cadre du droit d'accès aux documents administratifs. Le Conseil d'Etat avait notamment statué en 1987 sur sa non-communicabilité⁸.

20130613

Dossiers de la Mission d'étude des rémunérations annexes des agents publics (dite Mission Blanchard). 1983-1984.

Art.1 : préparation du rapport Blanchard.

Métrage : 1

⁸ CE, 2 déc. 1987, *Mlle Pokorny*, *Rec. CE* p. 392.

MISSION POUR L'AMELIORATION DE L'ACCUEIL DES USAGERS DANS L'ADMINISTRATION (MIAC) (2002-2003)

Contexte

Premier, et souvent seul point de contact avec les usagers, l'accueil est déterminant pour l'image des services publics. Révélateur des dysfonctionnements d'une institution, il peut constituer alors un levier efficace pour la modernisation et la rationalisation des méthodes de travail dans l'administration. A l'occasion de la déclaration de politique générale du Premier ministre Jean-Pierre Raffarin, ce dernier avait exprimé son souhait de voir l'administration se moderniser et évoluer de façon à être perçue par les usagers comme une véritable administration de service.

Activités

Jean-Pierre Raffarin adressa, le 28 août 2002, une lettre de mission à Bernard Candiard, magistrat à la cour des Comptes, et à Gaëlle Vallet, les chargeant d'examiner la façon dont des progrès significatifs pourraient être réalisés pour améliorer les conditions de l'accueil des usagers dans les administrations centrales et les services déconcentrés de l'État, qu'il s'agisse de l'accueil physique dans les locaux du service, de la réponse faite aux démarches téléphoniques ou du traitement des courriers et des messages électroniques. Dans le cadre de cette mission, Bernard Candiard et Gaëlle Vallet s'attachèrent à identifier les expériences les plus intéressantes réalisées dans ce domaine, en France ou à l'étranger. De surcroît, ils eurent pour mission de proposer aux ministères un certain nombre de chantiers, prioritaires ou à valeur exemplaire. Ils suivirent la mise en oeuvre de ceux qui furent retenus par les ministères. Cette mission fut menée en partenariat étroit avec le ministère en charge de la Réforme de l'État et les départements ministériels qui firent l'objet de l'étude.

Les moyens de fonctionnement de la mission furent fournis par les services du Premier ministre. Bernard Candiard et Gaëlle Vallet disposèrent également du concours de la délégation interministérielle pour la réforme de l'État (DIRE) ainsi que des inspections générales.

La mission prit fin avec la remise d'un rapport au Premier ministre en décembre 2003. Le rapport examinait tout d'abord les spécificités des différents modes d'accueil dans l'administration : accueil téléphonique, accueil physique au guichet, traitement du courrier postal et des messages électroniques. Il développait ensuite les raisons justifiant la mise en place d'une politique globale de l'accueil et les fondements indispensables pour y parvenir (fonder le management sur la notion de qualité du service rendu à l'utilisateur, mettre en place une véritable politique de traitement des réclamations, adapter l'accueil aux situations particulières comme celles des personnes handicapées...). Le rapport se terminait par une série d'annexes parmi lesquelles des comptes-rendus de mission en Suède et au Royaume-Uni.

Bernard Candiard et Gaëlle Vallet consultèrent officiellement au cours de leur mission près de deux cents personnes, d'horizons divers: des professeurs d'université, des chefs de bureaux, des directeurs de cabinets, des conseillers, des chargés de mission, des préfets et des directeurs d'administration.

L'étude contient donc des propositions concrètes d'amélioration, en particulier la mise en place d'une charte de l'accueil dans les services de l'État.

20040228

art 1 : activités de la Mission pour l'amélioration de l'accueil des usagers dans l'administration (MIAC). 2002-2003.

art 1 (suite)-4 : élaboration du rapport final de la mission (accueil téléphonique, physique et électronique des usagers). 1973-2003.

art 4 (suite)-5 : comparaisons internationales (Canada, Royaume-Uni, Suède). 2002-2003.

métrage : 2

INSTITUT INTERNATIONAL DES SCIENCES ADMINISTRATIVES (IISA)

Jusqu'en 1956, Guy Braibant est le collaborateur de René Cassin, président de l'Institut international des sciences administratives (IISA), avant d'exercer la fonction de directeur général de cet institut de 1979 à 1981. En 1992, Guy Braibant est nommé président de l'IISA jusqu'en 1995.

20111100

Dossiers de Guy Braibant, président de l'Institut international des sciences administratives (IISA) et vice-président de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH). 1989-1996

Art. 1 : Institut international des sciences administratives (IISA). 1989-1995

Art. 2 : Nations Unies. 1990-1995

Art. 2 (suite) : Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH). 1991-1996

Métrage : 1